

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Ultraclens

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Ultraclens

Numéro du produit ULC-a, EULC200D, EULC400D, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.

Utilisations déconseilléesAucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur HK WENTWORTH LIMITED

32 RUE DE TOURNENFILS

91540 MENNECY

FRANCE

+33 (0) 1 82 88 47 94 info@electrolube.com

Fabricant ELECTROLUBE

MacDermid Alpha Electronics Solutions ASHBY PARK, COALFIELD WAY,

ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE LE65 1JR

UNITED KINGDOM +44 (0)1530 419600 +44 (0)1530 416640 info@electrolube.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence EN CAS D'APPEL D'URGENCE: +33 1 72 11 00 03 (24 heures, fourni par Carechem 24)

Numéro d'appel d'urgence

national

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 3 - H229

Dangers pour la santé

Asp. Tox. 1 - H304

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Ultraclens

Mentions de mise en garde P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure

à 50°C/122°F.

Contient Alkanes, C11-15-iso-, Alkanes, C9-12-iso-

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Alkanes, C9-12-iso- 30-60%

Numéro CAS: 90622-57-4 Numéro CE: 292-459-0

Classification

Flam. Liq. 3 - H226 Asp. Tox. 1 - H304

Alkanes, C11-15-iso- 30-60%

Numéro CAS: 90622-58-5 Numéro CE: 292-460-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-

2119456810-40-XXXX

Classification

Asp. Tox. 1 - H304

Carbon Dioxide 1-5%

Numéro CAS: 124-38-9

Classification

Press. Gas (Comp.) - H280

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale Consulter un médecin immédiatement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au

personnel médical.

Inhalation Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à

l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie d'air ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement.

Ultraclens

Ingestion Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Enlever le dentier. Donner quelques petits verres

d'eau ou de lait à boire. Arrêter si la personne touchée présente des nausées, car les vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Placer la personne inconsciente en position latérale de sécurité et s'assurer que la respiration peut s'effectuer normalement. Maintenir une voie d'air

ouverte. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture.

Contact cutané Rincer à l'eau.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 10 minutes.

Protection des secouristes Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors

de toute intervention de secours. Laver soigneusement à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer de la personne touchée, ou porter des gants. Il peut être dangereux pour le personnel de premiers secours de pratiquer la réanimation par bouche-à-bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. La sévérité

des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré. Danger

d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des

vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Contact cutané L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux. Peut provoquer une gêne.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens

d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée

en pression excessive. Des contenants aérosol en explosion peuvent être projetés du feu à grande vitesse. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport

à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur.

Produits de combustion

dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

5.3. Conseils aux pompiers

Ultraclens

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Evacuer la zone. Risque d'explosion.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Déversements importants: Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les déchets en toute sécurité. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Approcher le déversement contre le vent. Dans les conditions normales de manipulation et de stockage, des déversements de conteneurs aérosol sont peu probables. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur. Déversements mineurs: Essuyer avec un tissu absorbant et éliminer les déchets de manière sûre. Déversements importants: Si le produit est soluble dans l'eau, diluer le déversement avec de l'eau et éponger. Sinon, ou s'il n'est pas soluble dans l'eau, absorber le déversement avec un matériau inerte, sec et le placer dans un conteneur à déchets approprié. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ultraclens

Précautions d'utilisations

Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Ne pas réutiliser les conteneurs vides. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Le spray s'évaporera et refroidira rapidement et peut provoquer des gelures ou des brûlures par le froid en cas de contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Changer les vêtements de travail quotidiennement en quittant le poste de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Stocker selon les réglementations locales. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir les conteneurs verticaux. Protéger les conteneurs des dommages. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Endiguer les installations de stockage pour prévenir la pollution de l'eau et des sols en cas de déversement. La zone de stockage devrait être étanche, sans joint and non absorbante.

Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Carbon Dioxide

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5000 ppm 9000 mg/m³ VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Une surveillance du personnel, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Des équipements de protection individuelle devraient uniquement être utilisés si l'exposition du travailleur ne peut pas être suffisamment maîtrisée par des mesures de sécurité intégrée. S'assurer que les moyens de contrôle sont régulièrement inspectés et entretenus. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

Ultraclens

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Il est recommandé de changer fréquemment.

Autre protection de la peau et du corps

Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des examens médicaux préventifs devraient être réalisés en milieu industriel. Alerter le personnel d'entretien des propriétés dangereuses du produit.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Masques respiratoires intégraux à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 136. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140.

Contrôles d'exposition liés à la Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. protection de l'environnement

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Incolore.

Aspect Aérosol.

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Non disponible.

pΗ Non disponible.

Point de fusion Non disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

Couleur

Non disponible.

Point d'éclair >60°C/140°F Coupelle fermée.

Taux d'évaporation Non disponible.

Ultraclens

Facteur d'évaporation Non disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Non disponible.

Limites Non disponible.

supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Autre inflammabilité Non disponible.

Pression de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

Densité apparente Non disponible.

Solubilité(s) Non disponible.

Coefficient de partage Non disponible.

Température d'auto-

inflammabilité

Non disponible.

Température de

décomposition

Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Propriétés explosives N'est pas considéré comme explosif.

Propriétés comburantesNe répond pas aux critères de classification des comburants.

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

RéactivitéVoir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les

conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter d'exposer les contenants pressurisés à des températures élevées ou à la lumière

directe du soleil. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit

provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs

nocifs.

Ultraclens

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animalCompte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

fertilité

Toxicité pour la reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Asp. Tox. 1 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant des solvants

atteint les poumons.

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée

d'exposition.

Inhalation Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ultraclens

Ingestion Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré. Danger

d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des

vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Contact cutané L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire Peut être légèrement irritant pour les yeux. Peut provoquer une gêne.

Voie d'exposition Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Informations toxicologiques sur les composants

Alkanes, C9-12-iso-

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅o

inhalation)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

graves/irritation oculaire remplis.

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in

in Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

vitro

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

reproduction - fertilité

Ultraclens

Toxicité pour la

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

reproduction -

développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

remplis.

Exposition unique STOT Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule

n exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT

Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition

rép.

répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Asp. Tox. 1 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant

des solvants atteint les poumons.

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la

durée d'exposition.

Inhalation Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une

ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Contact cutané Aucun symptôme particulier connu.

Contact oculaire Aucun symptôme particulier connu.

Voie d'exposition Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Alkanes, C11-15-iso-

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DLso cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅o

inhalation)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation respiratoire

Ultraclens

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

vitro

remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour laCompte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

reproduction - fertilité remplis.

Toxicité pour la Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

reproduction - remplis.

développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule

un exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition

répétée.

Danger par aspiration

rép.

Danger par aspiration Asp. Tox. 1 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires. Une pneumonie peut être le résultat si le produit vomi contenant

des solvants atteint les poumons.

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la

durée d'exposition.

Inhalation Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une

ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Contact cutané Aucun symptôme particulier connu.

Contact oculaire Aucun symptôme particulier connu.

Voie d'exposition Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

Carbon Dioxide

Toxicité aiguë - orale

Ultraclens

Indications (DL₆₀ orale) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL cutanée) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅o

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

inhalation) remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

graves/irritation oculaire remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité

vitro

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Cancérogénicité CIRC Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Toxicité pour la

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

reproduction - remplis.

développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule

n exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition

rép. répétée.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent. Gaz.

Ultraclens

Information générale La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la

durée d'exposition.

Inhalation Aucun symptôme particulier connu.

Ingestion Compte tenu de la nature physique du produit, il est peu probable qu'il soit ingéré.

Contact cutané Aucun symptôme particulier connu.

Contact oculaire Aucun symptôme particulier connu.

Voie d'exposition Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement

fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

Alkanes, C9-12-iso-

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des

déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur

l'environnement.

Alkanes, C11-15-iso-

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des

déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur

l'environnement.

Carbon Dioxide

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des

déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur

l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations écologiques sur les composants

Alkanes, C9-12-iso-

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Alkanes, C11-15-iso-

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Carbon Dioxide

Ultraclens

Toxicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Informations écologiques sur les composants

Alkanes, C9-12-iso-

Persistance et dégradabilité

La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Alkanes, C11-15-iso-

Persistance et dégradabilité

La dégradabilité du produit n'est pas connue.

Carbon Dioxide

Persistance et dégradabilité

La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

Alkanes, C9-12-iso-

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Alkanes, C11-15-iso-

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Carbon Dioxide

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de

toutes les surfaces.

Informations écologiques sur les composants

Alkanes, C9-12-iso-

Mobilité Pas de données disponibles.

Alkanes, C11-15-iso-

Mobilité Pas de données disponibles.

Ultraclens

Carbon Dioxide

Mobilité Non pertinent.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

Informations écologiques sur les composants

Alkanes, C9-12-iso-

Autres effets néfastes Aucun connu.

Alkanes, C11-15-iso-

Autres effets néfastes Aucun connu.

Carbon Dioxide

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Prendre des précautions lors de la manipulation de conteneurs vides, qui n'auraient pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs ou lignes vides peuvent retenir des résidus de produit et être ainsi potentiellement dangereux.

Méthodes de traitement des déchets

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas percer ou incinérer de conteneurs vides à cause du risque d'explosion. Evacuer les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Collecter les déchets, résidus, conteneurs vides, vêtements de travail usagés et produits de nettoyage contaminés dans des conteneurs désignés et étiquetés selon leurs contenus.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la

documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1950

N° ONU (IMDG) 1950

N° ONU (ICAO) 1950

N° ONU (ADN) 1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID) AEROSOLS

Ultraclens

Nom d'expédition (IMDG)AEROSOLSNom d'expédition (ICAO)AEROSOLSNom d'expédition (ADN)AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2.2

Code de classement ADR/RID 5A,5O

Etiquette ADR/RID 2.2

Classe IMDG 2.2

Classe/division ICAO 2.2

Classe ADN 2.2

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage None

(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG) None

Groupe d'emballage (ICAO) None

Groupe d'emballage (ADN) None

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des conteneurs fermés verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 3

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ultraclens

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États

membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises

dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

CAS: Chemical Abstracts Service.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

Sigles et abbréviations utilisés Aerosol = Aérosol dans la classification

Procédures de classification selon le règlement (CE) N°

Asp. Tox. 1 - H304: : Méthode par le calcul. Aerosol 3 - H229: : Jugement d'expert.

Conseils de formation

1272/2008

Lire et suivre les recommandations du producteur. Seul un personnel dûment formé devrait

manipuler ce produit.

Publié par **Damian Robertson**

Date de révision 22/09/2021

Révision 1.2

Numéro de FDS 661

Mentions de danger dans leur H226 Liquide et vapeurs inflammables.

intégralité H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Ultraclens

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.